



Succès et problèmes d'un vignoble jeune et dynamique

Jean-Louis Ballais, Claudine Durbiano

► To cite this version:

Jean-Louis Ballais, Claudine Durbiano. Succès et problèmes d'un vignoble jeune et dynamique. Études vaclusiennes, 1996, Le Plan de Dieu (Nord-Vaucluse), LV, pp.29-32. hal-01565956

HAL Id: hal-01565956

<https://amu.hal.science/hal-01565956>

Submitted on 25 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° LV

ÉTUDES VAUCLUSIENNES



UNE TERRASSE SECHE
DE LA MOYENNE VALLEE DU RHONE

LE PLAN DE DIEU (Nord-Vaucluse)

Géo-archéologie et histoire d'un paysage anthropisé
(Approche pluridisciplinaire)

Sous la direction de Jean-Louis Ballais - Joël-Claude Meffre

SUCCES ET PROBLEMES D'UN VIGNOBLE JEUNE ET DYNAMIQUE

Résumé : Après la seconde guerre mondiale, le vignoble des Côtes du Rhône méridionales connaît un développement spectaculaire (quintuplement de la production en 30 ans). Mais l'érosion des sols et le renforcement de la concurrence montrent que la phase d'euphorie est maintenant terminée.

Mots-clés : vignoble, appellation contrôlée, production, défrichements, érosion des sols.

Abstract : After the Second World War, the southern Côtes du Rhône vineyard spectacularly expanded (in 30 years, the production increased fivefold). But soil erosion and the reinforcement of competition show that the euphoric phase is now ended.

Key-words : vineyard, appellation contrôlée, production, clearings, soil erosion.

1 - De la polyculture à la monoculture viticole

Dans l'aire sud-rhodanienne, la vigne était traditionnellement un élément de la polyculture méditerranéenne à base céréalière. Pendant longtemps, elle n'occupa que très partiellement (cadastre de 1648 de Suze-la-Rousse (Durbiano, 1988), cadastre de Rasteau de 1760 (Leyraud 1994a, 1994b)) ou pas du tout les terroirs des garrigues sur sols caillouteux. Au début du XIXe s. encore, la vigne ne représentait en moyenne que 2 à 10% des terres cultivées. Il n'y avait pas de spécialisation viticole sauf dans les zones de crus, comme à Châteauneuf-du-Pape (820 ha en 1817) ou à Tavel (722 ha en 1822). Les labours dominaient largement (environ 80% des superficies cultivées), les vergers, d'oliviers essentiellement, couvraient les pentes (2-3% des superficies cultivées) et les bas-fonds humides fournissaient le foin pour les animaux de trait. De grands espaces de garrigues et de bois-taillis, terrains de parcours pour les moutons, subsistaient (sur la partie du Plan de Dieu appartenant à la commune de Rasteau, la vigne ne couvrait qu'une centaine d'hectares en 1829 (Leyraud 1994a, 1994b)). Une première phase de développement viticole se déroula durant la première moitié du XIXe s, jusqu'à la crise du phylloxéra. La vigne passa de 319ha en 1817 à 1200 ha dans le canton de Beaumes-de-Venise. Toutefois, selon C. Mesliand (1989), la vigne, dans le nord du Vaucluse, n'atteignait pas 10% du produit agricole brut en 1862, soit moins que la sériciculture ou l'élevage ovin. Ruiné par le phylloxéra, le vignoble fut reconstitué dès le début du XXe s. mais de

façon inégale. Dans le Tricastin, on a préféré planter des chênes truffiers. A Vinsobres, en 1914, les superficies encépagées ne couvraient que 71 ha contre 279 ha à la veille de la crise tandis que dans le canton de Beaumes-de-Venise, la vigne s'étendait sur 1.840 ha dès 1908. Toutefois, à l'approche de la première guerre mondiale, la répartition du produit agricole brut était globalement à peu près identique à celle de 1862 dans les cantons de Vaison, Orange et Beaumes-de-Venise.

La diversité culturelle était étroitement liée à la diversité des terroirs avec deux discriminants principaux, la charge caillouteuse et la capacité de rétention en eau du sol. Les terroirs viticoles sont essentiellement de deux types :

- les sols rougeâtres à fersiallitiques développés dans les galets des terrasses, très sensibles à la sécheresse, du Rhône et de ses affluents, le Lez, l'Aigues et l'Ouvèze ;
- les sols bruns calcaires sur grès et molasses du Miocène. Assez sableux, très sensibles au ruissellement diffus, ils possèdent un faible pouvoir de rétention de l'eau.

A Châteauneuf-du-Pape, l'aire d'appellation contrôlée coïncide essentiellement avec l'extension de deux types de sols. Sur la haute terrasse, les sols fersiallitiques, sans réserve calcaïque, contiennent de gros galets de quartzite dans la proportion de 80%, le quartzite ayant le mieux résisté aux phases successives d'altération et de pédogénèse au cours du Quaternaire (Gabert 1969). La molasse helvétique affleure entre la haute et les moyennes ou les basses terrasses. Les formations superficielles sont alors des mélanges d'alluvions

anciennes et de molasse, résultat du ruissellement sur les pentes, du colluvionnement et des façons culturales (labours profonds).

Après la reconstitution post-phyloxérique, la progression de la vigne s'est poursuivie dans l'entre-deux-guerres, puis à partir de 1956. Dans la première période, l'expansion de la vigne s'est faite par la réduction des terres labourées et des garrigues pâturées, en particulier sur le Plan de Dieu. Avec le recul de la céréaliculture, de l'élevage ovin et de la sériciculture, la vigne représentait plus de 40% du produit agricole à l'approche de la deuxième guerre mondiale dans le nord du Vaucluse. Dans la deuxième période, la vigne a encore progressé au détriment des garrigues (Plan de Dieu), mais surtout des vergers d'oliviers (gel de 1956), des prés (motorisation), des truffières peu productives dans le Tricastin et de la forêt surtout : c'est l'installation de la monoculture viticole.

2 - Défrichements et conquête de nouveaux terroirs viticoles

La fièvre des défrichements se déroule de 1961 à 1974, 2.000 ha sont alors défrichés dans le Vaucluse, contre moins de 250 ha en un siècle de 1860 à 1960. Dans les 2/3 des cas, les terres défrichées sont plantées en vigne. La moitié de ces plantations est concentrée dans quatre communes des Côtes-du-Rhône : Beaumes-de-Venise, Châteauneuf-du-Pape, Gigondas et Rasteau. La pression viticole est d'autant plus forte que la notoriété viticole est grande. Dans les vallées et les plaines, les garrigues et bois de chênes verts situés entre l'Aigues et l'Ouvèze, dont le Bois des Dames sur le Plan de Dieu, finissent d'être défrichés et plantés en vigne, d'où un paysage monotone et dénudé au parcellaire vaste et géométrique. Les collines et les coteaux façonnés dans la molasse n'ont pas été épargnés. La vigne grignote la forêt de pente au-dessus de 350-400 m d'altitude : le Bois de la Montagne à Sérignan, les collines de Rochegude et de la Garde Paréol ont été largement entamés. Mais les défrichements les plus spectaculaires ont été réalisés dans le massif de Suzette-Dentelles de Montmirail, à Gigondas tout particulièrement. De vastes terrasses ont été aménagées avec d'énormes talus de déblais très meubles et extrêmement sensibles au ruissellement. Trop souvent, comme dans le vallon des Sausses, à Séguret, les nouvelles parcelles ont été taillées directement dans la roche en place (molasse ou argiles) et la vigne a été plantée en l'absence totale de sol. A Châteauneuf-du-Pape, le calcaire crétacé massif a été éclaté par explosif et broyé

mécaniquement. L'apport de molasse miocène a permis la création d'un sol totalement anthropique. L'atteinte au massif des Dentelles de Montmirail, d'une grande valeur paysagère, a suscité l'opposition d'associations d'écologistes. Elles dénoncent les abus des agriculteurs et une instance de classement du massif est alors ouverte. Elle suscite la colère des organisations professionnelles agricoles. En 1979, un compromis débouche sur le principe d'une forêt de protection, limitée aux zones les plus sensibles du massif. Mais les fortes pluies de septembre 1992 ont aggravé l'ampleur de l'érosion des sols. Avant même ces pluies, dans le vallon des Sausses, un réseau spectaculaire de rigoles et une entaille locale profonde de 1 m à 1,50 m étaient apparues depuis l'installation du vignoble vers 1970 (Arnaud-Fassetta *et alii* 1993). Lors des pluies du 22 septembre, le talus en forte pente (parfois supérieure à 30°), long de 350 m, aménagé dans les marnes et qui limite les parcelles de vigne à leur amont a été entaillé par de nombreuses rigoles espacées en moyenne de 1,15 m (dimensions moyennes : profondeur : 14,8 cm, largeur : 32,6 cm et longueur : 11,50 m). Il a donc perdu, en moyenne 428 m³/ha en quelques heures ! L'eau collectée par le fossé principal a atteint 2 m de haut juste à l'amont d'une buse de 1 000 mm de diamètre qui a donc débité 3,47 m³/s. Des observations comparables ont été faites sur les autres versants du massif de Suzette, dans le bassin-versant du Sublon (Bachimon *in litteris*) et plus au sud (Nicod 1993). Même sur des pentes très faibles, de quelques degrés, comme celles qui raccordent la terrasse du Plan de Dieu à la terrasse würmienne, au Sud de la distillerie de Violès, sur sables molassiques, le déchaussement des ceps plantés il y a une trentaine d'années atteint, en moyenne, 30 cm dans la partie amont de la parcelle. En revanche, sur la terrasse elle-même, nous n'avons observé aucune trace d'érosion des sols grâce à la très faible pente topographique.

A Tavel, dans le Gard, c'est le remembrement qui permet le défrichement d'environ 500 hectares de bois, dont des bois communaux distribués aux viticulteurs. A Châteauneuf-du-Pape, les défrichements ont été également importants, toutefois le bois des Sénéchaux, situé sur les alluvions anciennes de la haute terrasse, terroir le plus célèbre de l'appellation, a été mis en zone verte dans le P.O.S. de la commune. De façon plus dispersée, certains bas-fonds humides, aux toponymes évocateurs de "paluds" et d'étangs" ont été drainés, aménagés et quelques-uns ont été inclus de façon abusive dans l'aire d'appellation. Mais, d'une manière générale, les sols d'alluvions holocènes des vallées du Lez, de l'Hérin, de

l'Aigues, de l'Ouvèze et du Rhône ainsi que les zones palustres sont exclus de l'appellation. Réserve de foin ou jardins familiaux dans l'économie du siècle dernier, ce sont aujourd'hui, le plus souvent, des zones de vergers ou de culture légumière mais aussi de vigne à vin de table en raison de la tyrannie de l'économie viticole conquérante et de la spécialisation des exploitations. Dans le sud de la Drôme et le Vaucluse, moins de 20% du total des vignes des communes incluse dans l'appellation Côtes du Rhône sont des vignes à vin de table. Dans le Gard, cette proportion s'élève à plus de 40%. A la diversité agricole en fonction des différents terroirs dans un contexte de polyculture méditerranéenne a succédé une monoculture viticole s'étendant sur la quasi-totalité des types de terroirs. L'aire d'appellation est désormais largement plantée. Les facteurs limitants de la mise en valeur des collines et des parties hautes de l'appellation (pentes, abondance des lithosols) ont été vaincus grâce aux moyens techniques (défonçage, arasement...). La fièvre viticole résulte de la conjonction de deux éléments favorables : l'abandon de cultures devenues peu rentables (oliviers, céréales...) d'une part, la modification du mode de consommation en faveur des vins de qualité d'autre part. Les viticulteurs ont bénéficié de la possibilité de transférer les droits de plantation d'une exploitation à une autre et de nouveaux droits accordés par l'I.N.A.O. et octroyés en priorité dans le cadre de la politique du S.G.V. aux jeunes agriculteurs pour atteindre le seuil de rentabilité de 10 ha de vignes au moins.

3 - Le quintuplement de la production en 30 ans et la stabilisation actuelle

Depuis 1937, il y a eu incorporation de communes nouvelles dans l'aire d'appellation (163 communes en 1987 contre 119 en 1937). Les Côtes du Rhône méridionales concernent aujourd'hui 31 communes dans la Drôme, 45 dans le Gard et 47 dans le Vaucluse. L'expansion du vignoble des Côtes du Rhône se traduit, bien évidemment, par une augmentation considérable des surfaces encépagées de l'ordre de 240% de 1956 à 1986 (51 000 ha en 1986 contre 15 000 en 1956). Entre 1970 et 1979, la progression du vignoble des Côtes du Rhône méridionales a été de 23%, atteignant 33% à Suze-la-Rousse et 55% à Visan. Mais l'augmentation du volume de la production est encore plus importante. Au cours des années 60, elle se stabilisait autour de 1 million d'hl/an pour progresser fortement durant la décennie 70 et atteindre 2 millions d'hl en 1980. La récolte de 1986 constitue un record avec un volume de 2,5 millions

d'hl. Globalement, la production a quintuplé sous l'effet conjugué de l'augmentation des surfaces et de l'accroissement des rendements. Il y a un siècle, ils étaient de l'ordre de 14-15 hl/ha. En 1939, le rendement maximum autorisé était de 40 hl/ha pour les Côtes du Rhône génériques pour une moyenne effective de 25 hl/ha. En 1955, il fut porté à 50 hl/ha puis, au début des années 1980, à 52 hl/ha, ce qui correspond au rendement effectivement atteint. La progression des rendements est donc aussi importante que la progression des surfaces pour rendre compte de l'augmentation de la production.

Les vins des Côtes du Rhône augmentent leurs parts de marché et représentent alors 1/5 des vins rouges A.O.C. en France. Les exportations se développent à la faveur d'importantes campagnes médiatiques et de taux de change favorables au début des années 80.

Mais à partir de 1986, c'est la fin de l'expansion et des années euphoriques. Les concurrences sont renforcées au plan national par la multiplication des aires classées A.O.C. comme celles des Coteaux du Ventoux, des Côtes du Luberon, des Coteaux d'Aix et des Côtes de Provence, pour ne citer que des exemples de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La formidable progression des volumes d'A.O.C. rencontre un certain plafonnement de la demande et un retournement conjoncturel du marché s'amorce, d'autant qu'au plan international les concurrences s'affirment également et que la reprise des essais nucléaires constitue un facteur d'inquiétude pour les débouchés des vins français. De 1979 à 1988, la progression des superficies viticoles des Côtes du Rhône méridionales n'est plus que de 11,6% et dans plusieurs communes la stabilisation est actuellement complète, ainsi à Sainte-Cécile-les-Vignes (Pernet, 1994). L'objectif est désormais non plus la progression mais le maintien des positions acquises, entreprise difficile dans un marché encombré et dépressif.

J.-L. BALLAIS, Cl. DURBIANO

Bibliographie :

ARNAUD-FASSETTA et alii 1993 : Arnaud-Fassetta (G.), Ballais (J.-L.), Béghin (E.), Jorda (M.), Meffre (J.-C.), Provansal (M.), Roditis (J.-C.), Suanez (S.) - La crue de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine (22 septembre 1992). Ses effets morphodynamiques, sa place dans le fonctionnement d'un géosystème anthropisé. In : *Revue de Géomorphologie dynamique*, 2, 1993, p. 34-48.

DURBIANO 1988 : Durbiano (C.) - L'expansion du vignoble des Côtes du Rhône méridionales. In : *Méditerranée*, 3, 1988, p. 3-11.

GABERT 1969 : Gabert (J.) - Les terrasses quaternaires et la néotectonique dans la région de Châteauneuf-du-Pape. In : *Méditerranée*, 4, 1969, p. 371-382.

LEYRAUD 1994a : Leyraud (J.C.) *Le goût du vin au Rasteau*, 1994, Rasteau, 32 p.

LEYRAUD 1994b : Leyraud (J.C.) - De la polyculture traditionnelle à la monoculture de la vigne à Rasteau (Vaucluse). In : *Études Vauclusiennes*, 52, 1994, p. 9-23.

MESLIAND 1989 : Mesliand (C.) - *Paysans du Vaucluse (1860-1939)*, Thèse ès-Lettres. Publication de l'Université de Provence - Aix-1039 p.

NICOD 1993 : Nicod (J.) - Effets de l'événement torrentiel du 22 septembre 1992 dans la combe diapirique de Suzette (Vaucluse). In : *Études de Géographie Physique*, XXII, 1993, p. 19-29.

PERNET 1994 : Pernet (A.) - *Vignes et hommes du vin dans les Côtes du Rhône méridionales*, Thèse, 1994, Université de Provence, 521 p., multigr.